

construction sur zone inondable

Par Aldo, le 23/05/2012 à 16:06

Bonjour, je suis en cours de projet pour une construction prochaine sur un terrain inondable, en zone UBR et doit respecter le PPRI du Rhône.

Or, à l'issue d'un premier RDV à la Mairie puis à la DDT, il s'avère que la construction d'un garage (collé à la maison) n'est pas possible, "mesures de précaution obligent".

Pour autant, sur le PLU de la commune il n'est pas clairement stipulé l'interdiction d'un garage. En revanche, un coin cellier/buanderie est autorisé. Est il possible de monter une porte de garage au coin cellier, après la réception des travaux, afin de pouvoir utiliser cet endroit comme office de garage?